

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 7 janvier 2022

Monsieur Claude Jolin
Président du conseil d'administration
CISSS de la Montérégie-Ouest

Monsieur Philippe Gribauval
Président-directeur général
CISSS de la Montérégie-Ouest

N/Réf. : Règlement de la régie interne du conseil des infirmières et infirmiers du CISSS de la Montérégie-Ouest, 2020
Règlement sur la régie interne du conseil multidisciplinaire du CISSS de la Montérégie-Ouest, 2016

Objet : Recommandation conjointe entre le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM) du CISSS de la Montérégie-Ouest

Messieurs le Président du conseil d'administration
et le Président-directeur général,

Le conseil des infirmières et infirmiers (CII) et le conseil multidisciplinaire (CM) du CISSS de la Montérégie-Ouest souhaitent vous présenter la recommandation conjointe suivante concernant la consultation des conseils professionnels.

ATTENDU QUE les responsabilités du CII ainsi que du CM du CISSS de la Montérégie-Ouest sont de faire des avis et recommandations sur la qualité et la sécurité aux directions concernées et au conseil d'administration (CA);

ATTENDU QUE les conseils ont la responsabilité d'assumer toutes autres fonctions confiées par le CA;

ATTENDU QUE les responsabilités des conseils professionnels, envers le président-directeur général (PDG), sont de donner des avis concernant :

- L'organisation scientifique et technique de l'établissement
- Les moyens à prendre pour évaluer et maintenir les compétences professionnelles
- Toutes autres questions apportées à l'attention des conseils

et

CONSIDÉRANT QUE les conseils sont habituellement informés, des dossiers, à la fin du processus de réflexion et de rédaction des documents;

CONSIDÉRANT QUE les directions connaissent peu le rôle des conseils et les avantages de les consulter lors de questionnements concernant la qualité de la pratique des professionnels.

Nous recommandons que :

- Le CA considère demander le soutien des conseils professionnels concernés lors des réflexions portant sur la qualité et la sécurité;
- Le PDG demande l'avis des conseils professionnels concernés lorsqu'il y a des questions ou décisions qui touchent les rôles de ces conseils;
- Le CA et le PDG démontrent l'importance des conseils professionnels en encourageant les directions à les consulter sur les enjeux de qualité de la pratique;
- Les conseils professionnels soient des parties prenantes en étant impliqués dans les réflexions pouvant toucher la qualité de la pratique et le développement des compétences;
- Le CA et le PDG questionnent les conseils professionnels sur les enjeux de qualité et de sécurité majeurs de notre établissement.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces recommandations et vous prions d'agréer, Messieurs le Président du conseil d'administration et le Président-directeur général, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La présidente du conseil des infirmières et infirmiers,



Chantal Rochefort

La présidente du conseil multidisciplinaire,



Céleste Côté